01 décembre 2005

Arrêté du Gouvernement wallon relatif aux sites de réhabilitation paysagère et environnementale

Le Gouvernement wallon,

Vu le Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine, notamment l'article 182, §1^{er}, modifié par l'article 104 du décret-programme du 3 février 2005 de relance économique et de simplification administrative et entré en vigueur suite à l'arrêté du Gouvernement wallon du 30 juin 2005 faisant entrer en vigueur l'article 15 du décret du 1^{er} avril 2005 relatif à l'assainissement des sites pollués et aux sites d'activités économiques à réhabiliter;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 26 août 2004 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement modifié par les arrêtés du Gouvernement wallon des 16 septembre 2004 et du 15 avril 2005;

Vu l'avis de l'Inspection des Finances, donné le 23 novembre 2005;

Sur la proposition du Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, Arrête:

Art. 1er.

Les sites d'activité économique désaffectés visés à l'article 182, §1^{er}, alinéa 1^{er}, du Code wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine figurent sur la <u>liste annexée</u> au présent arrêté.

Art. 2.

Le Gouvernement reconnaît d'intérêt régional la réhabilitation des sites visés à l'article 1^{er}.

Art. 3.

Le Ministre du Développement territorial est chargé de l'exécution de l'article 182, §1^{er}, alinéa 2, du même Code en ce qui concerne les sites visés à l'article 1^{er}.

Namur, le 01 décembre 2005.

Le Ministre-Président,

E. DI RUPO

Le Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial,

A. ANTOINE

Liste des sites d'activité économique désaffectés ayant qualité de sites de réhabilitation paysagère et environnementale

NOM DU SITE	COMMUNE
Province du Brabant wallon	
Malterie de Baulers	NIVELLES
Province du Hainaut	
Café « Le Royal »	BINCHE
Tour Albert 1 ^{er}	BINCHE
Cinéma d'Hornu	BOUSSU
N°25 du Péchon	CHARLEROI
Entrepôt	COLFONTAINE
Italia Mia	COLFONTAINE
Maison du Peuple	COLFONTAINE
Maison Lemoine	COLFONTAINE
N°6 d'Hornu-Wasmes b	COLFONTAINE
Siège social d'Hornu-Wasmes	COLFONTAINE
Gare de Dour	DOUR
Mika Shoe	ECAUSSINNES
Entrepôt	ERQUELINNES
Chaussures Deligne	FLOBECQ
Société « PENDIF ELEC »	FONTAINE- L'EVEQUE
Coopérative alimentaire	FRAMERIES
Terril de la Femme pendue	FRAMERIES
Atelier HENIN	LA LOUVIERE
Bâtiment Gery International	LA LOUVIERE
Boulangerie Anciaux	LA LOUVIERE
Fonderie et châssis Marius Divers - Ledant	LA LOUVIERE

Lessire: magasin de musique	LA LOUVIERE
Site BOCH, partie L'arrêt n°159.998 du Conseil d'Etat du 13 juin 2006 a annulé la mention de ce site dans cette annexe.	LA LOUVIERE
Cinéma « MAX »	LEUZE-EN- HAINAUT
Taudis (Place de Grandmetz)	LEUZE-EN- HAINAUT
Coopérative agricole	MOMIGNIES
Pizzeria Grand-Bleu	MOMIGNIES
Café le Versailles	QUAREGNON
Cinéma du Peuple	QUAREGNON
Cinéma Tivoli	QUAREGNON
Fief de Lambrechies	QUAREGNON
Usine métallurgique Canon-Legrand	QUAREGNON
Bâtiments de la Gare	QUIEVRAIN
Domaine de la Poste	QUIEVRAIN
Pompes et adoucisseurs Dellan	SAINT-GHISLAIN
Scierie	SAINT-GHISLAIN
Verreries de Saint-Ghislain	SAINT-GHISLAIN
« Brasserie de Silly »	SOIGNIES
Taxis Carlier	THUIN
Ancien garage Lendasse	TOURNAI
Brosserie	TOURNAI
Compagnie des eaux Casino	TOURNAI
Entrepôt	TOURNAI
Province de Liège	
Les forges du Centre	AMAY
Moulin d'Ombret	AMAY
Lambotte et Cie	DISON

Roderburg	DISON
Rue de Verviers	DISON
Rue des Meuniers	DISON
Rue du Corbeau 42	DISON
Rue Pisseroule 57-59	DISON
Rue Tivoli 2	DISON
Etablissements Bertrand à Clermont	ENGIS
Brauerei Paveestraße	EUPEN
Eurofoil à Ivoz-Ramet	FLEMALLE
Automobile	HERVE
Siroperie Chapelier	HERVE
Scierie Beaux-Arts	LIEGE
Al Paveye	OUPEYE
Commerce New Europe	SAINT-NICOLAS
Rue Likenne 68	SAINT-NICOLAS
Boutique Arabesque	SERAING
Scierie des étangs	STAVELOT
Courroierie Lemoine	THEUX
Usine Artifil	THEUX
Marché couvert à bestiaux	TROIS-PONTS
Gare de Trooz	TROOZ
Lacollonge	TROOZ
Binet Anatole	VERVIERS
Caremiso-Isolant	VERVIERS
Conditionnement public de Verviers	VERVIERS
Gérarchamps-Courtois	VERVIERS
Houguet-Duesberg-Bosson à Ensival	VERVIERS
La Raye Sevrin	VERVIERS

Le Manège	VERVIERS
Maison de commerce	VERVIERS
Meubles Rustiques	VERVIERS
Recolta Recycling	VERVIERS
Restaurant Asiatique	VERVIERS
Schmid	VERVIERS
Société « Pneux Plus »	VERVIERS
Charbonnage du Hasard	VISE
Province de Luxembourg	
Brasserie Gigi	AUBANGE
Laiterie de la Wiltz	BASTOGNE
Scierie Dewez	LEGLISE
Cinéma	LIBRAMONT- CHEVIGNY
Moulin de Naomé	PALISEUL
Ancienne Scierie Renard	SAINTE-ODE
Province de Namur	
Brasserie Sterpin	BIEVRE
Ferme	CERFONTAINE
Ferme du Moulin	CERFONTAINE
Scierie Culot	GEDINNE
Ateliers Colson	GEMBLOUX
Douane de Petit Doische	HASTIERE
La Rotonde à Hastière-Lavaux	HASTIERE
Usine Sambre et Dyle	HASTIERE
Scierie d'Ermetton-sur-Biert	METTET
Restaurant « Le Casse-grains »	PROFONDEVILLE
Café des Ateliers	ROCHEFORT

Scierie Devillers	ROCHEFORT
Grange Bernauthier	SOMME-LEUZE

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 1 ^{er} décembre 2005 relatif aux sites de réhabilitation paysagère et environnementale.

Namur, le 1 er décembre 2005.

Le Ministre-Président, E. DI RUPO Le Ministre du Logement, des Transports et du Développement territorial, A. ANTOINE